

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

## NOUVELLISTE LYONNAIS,

Bureau petite rue Longue, 1.

Feuille du département du Rhône.

Les Lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

## SOMMAIRE.

Nouvelles étrangères. Italie. Sicile. Bombardement et destruction de Messine. Le grand nombre de victimes. — Prusse. Décret sur l'impôt des soieries françaises. — Avis important — De l'impôt des quarante-cinq centimes. — Nouvelles de Paris. Les noms des candidats de la Seine. Circulaire sur l'organisation du jury. Trois cas de choléra à Paris. Conversion d'Abd-el-Kader au christianisme. Naissance d'un fils. — Assemblée nationale. Discussion de la Constitution. — Nouvelles locales. De la caisse d'épargne. Le nouveau drame intitulé *l'Italie et Pie IX*. Événement du quai de la République. élections de la Guillotière.

## NOUVELLES DE LA SICILE.

## Bombardement et destruction de Messine.

Le paquebot le *Courrier-de-Corse*, qui a touché à Livourne, le 9 du courant, a apporté de terribles nouvelles de Messine. Si nous en croyons ces nouvelles, Messine ne serait, depuis plusieurs jours, qu'un monceau de cendres. Voici, dit le *Sémaphore*, comment on raconte ce grand événement :

Les Napolitains, repoussés dans leur tentative de débarquement, ainsi que nous l'avons annoncé dans l'un de nos précédents numéros, mais toujours maîtres de la forteresse, ont recommencé dès le lendemain à bombarder la ville. Pendant deux jours, une pluie de projectiles incendiaires n'a cessé de tomber sur Messine.

Le 8, les fusées à la congève ayant mis le feu à plusieurs quartiers, et la résistance des habitants paraissant arrivée à son terme, les Napolitains purent, sans rencontrer d'obstacles, débarquer un grand nombre de soldats. Le feu des forts était éteint, la ville abandonnée, quand les troupes du roi de Naples se présentèrent. La population s'était retirée en masse dans la campagne, reconnaissant l'inutilité de ses efforts, en présence de forces trop inégales dont disposaient les agresseurs.

Ces faits, dans ce qu'ils ont d'essentiel, ne sauraient être révoqués en doute; nous en trouvons la confirmation dans deux dépêches télégraphiques publiées en supplément par le *Giornale Costituzionale* des Deux-Siciles. Ces deux dépêches portant, l'une la date du 7, l'autre celle du 8 septembre, 2 heures après-midi, annoncent que Messine est rentrée sous la loi de son légitime souverain, après une défense désespérée de deux jours, puis que les canonnières et autres bâtiments siciliens ont été pris, à l'exception de deux auxquels on donnait la chasse, que tous les forts, y compris le Faro, étaient occupés, et que les Napolitains procédaient au désarmement.

Il n'y a que l'émigration en masse des Messinois dont ces dépêches ne fassent pas mention, et, à la vérité, c'est là une circonstance des plus importantes; si elle n'a pas eu lieu, on ne saurait accorder une foi entière au récit de la catastrophe qui se serait produite dans la soirée du 8, et que l'on a connue à Livourne par le *Palermo*.

Après la déposition de ce paquebot, les Messinois auraient quitté leur ville, prévoyant une défaite, et ils l'auraient fait avant que les Napolitains s'y seraient établis. La destruction de la cité aurait été complète, et une grande partie de l'armée napolitaine ensevelie sous ses ruines. Si tôt après l'explosion, les Messinois seraient rentrés et auraient massacré les survivants de ce grand désastre. L'expédition napolitaine se trouverait ainsi anéantie par suite de la résolution héroïque d'un peuple au désespoir.

Nous n'hésitons pas à déclarer que cette nouvelle, quoiqu'elle rigoureusement possible, nous semble de la plus haute invraisemblance.

**Dernières nouvelles.** — Le *Risorgimento* de Turin, du 15, confirme la nouvelle de la prise de Messine.

Cet événement aurait eu lieu le 7.

Le 9, la population émigrée serait rentrée, assistée des habitants de la campagne, et favorisée par l'explosion des mines préparées à l'avance, aurait fait un affreux carnage des troupes napolitaines.

La perte de celles-ci s'élèverait à 20,000 morts.

Le choléra a, dit-on, éclaté à Trieste, le 6 septembre.

Le roi de Prusse vient de rendre une ordonnance qui...

Le roi de Prusse vient de rendre une ordonnance qui...

Le roi de Prusse vient de rendre une ordonnance qui...

Le roi de Prusse vient de rendre une ordonnance qui...

Le roi de Prusse vient de rendre une ordonnance qui...

étouffés soie et argent ou soie et or, rubans de soie ou mi-soie, toutes les marchandises de laine et de soie, et celles dans lesquelles la soie ou la bourre est remplacée par de la laine, du coton et du fil.

## Avis important.

Le scrutin pour l'élection nationale dans le département du Rhône sera ouvert dimanche toute la journée, et restera encore ouvert lundi, de six heures à deux.

Au sujet du recouvrement de l'impôt des 45 centimes, la *Réforme* établit la proportion des versements entre les deux zones dont l'une comprend les 45 départements du Nord et de l'Est, et l'autre les 41 départements de l'Ouest et du Sud. Ce journal observe que du relevé officiel publié par le *Moniteur*, il résulte que la première zone a versé 78 millions sur les 124 millions, montant des rôles pour cette partie de la France, tandis que la deuxième zone n'a versé que 48 millions sur 78.

La *Réforme* en conclut qu'il y a plus de dévouement à la République dans les pays qui ont le plus souffert de la révolution du 24 février, et que ceux qui n'ont pas été rudement éprouvés, ne manifestent que de l'indifférence et même de l'hostilité. Cette feuille attaque particulièrement la Gironde qui n'a payé que 700,000 fr. sur les 4 millions que le Trésor lui demande, et le Lot qui n'a versé que 63 mille francs sur les 1,400,000 fr. qui lui étaient imposés.

## Bulletin Parisien.

Le gouvernement vient de faire connaître semi-officiellement ses candidats, ce sont MM. Adam, Gervais (de Caen) et H. Say.

— On continue à être fort inquiet du résultat des élections de Paris, à cause de l'unité parfaite des électeurs démocrates et de la division extrême qui règne dans les différentes nuances du parti opposé.

M. Bonaparte, fils de Jérôme, écrit aujourd'hui pour démentir toute entente politique entre son cousin et M. Louis Blanc.

— Le frère de M. Marrast vient, par contre coup, d'être nommé procureur général à Toulouse.

— On assure que M. Sénard est en froid avec le chef de pouvoir exécutif, dont, jusqu'à présent, il avait été le bras droit.

— Le ministre de la justice vient d'adresser aux préfets une circulaire sur l'organisation du jury, en suite du décret du 7 août dernier.

— On a signalé, avant-hier, à Paris trois cas de choléra, deux personnes sont mortes. Observons que cela ne veut nullement dire que le fléau ait fait son invasion dans la capitale. Ce sont des cas isolés, et qui se produisent tous les ans dans la saison des fruits. Il y a toujours un très-grand nombre de personnes qui en mangent à l'excès, et trop souvent de la plus mauvaise qualité.

— M. le maréchal Bugeaud vient d'adresser sa proclamation aux électeurs de Paris. Il met à leur service son épée contre les communistes et les terroristes, et promet de se conduire en soldat de l'ordre, de la famille et de la propriété.

— Une lettre de Pau, reçue hier, annonçait la conversion d'Abd-el-Kader au christianisme. Cette nouvelle paraît complètement inexacte; seulement Abd-el-Kader a reçu à Pau la visite de l'ex-évêque d'Alger, et a eu avec lui plusieurs conférences.

Un fils est né à l'émir le 5 septembre. C'est le quatrième de ses enfants.

Le château de Pau aura été ainsi le berceau d'Henri IV et d'un des héritiers du sultan arabe.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 12 septembre.

M. Duvergier de Hauranne conclut en acceptant la seconde rédaction de la Constitution. Il vote contre l'amendement de M. Mathieu (de la Drôme) qui, bien à son insu, dit-il, est un mensonge.

M. Crémieux, dans un discours fréquemment interrompu par des marques d'impatience, pense que le droit du travail peut être inscrit sans danger dans la Constitution.

M. Marcel Barthe repousse le droit au travail. La reconnaissance d'un pareil droit entraînerait l'organisation du travail, celle de Fourier ou celle des communistes.

La séance est levée.

Séance du 13 septembre 1848.

Présidence de M. MARRAST.

La séance est ouverte à midi et demi.

Le procès-verbal est adopté.

Plusieurs membres demandent et obtiennent des congés.

M. Gastonde parle contre l'amendement. On n'est pas satisfait du droit à l'assistance, on veut encore le droit au travail. Mais le droit du travail, tel qu'on le demande, n'est pas autre chose que le droit à l'assistance.

L'orateur répète tout ce qui a été dit hier contre le communisme et le socialisme. La chambre est encore dégarnie.

M. Foy dépose le rapport du comité de l'Algérie sur la demande de crédit de 5,000,000 pour la colonisation de l'Algérie.

M. de Luppé a la parole. (La clôture! Assez! assez!)

M. le président. Je mets aux voix la clôture.

Quelques membres seulement se lèvent pour la clôture. Elle n'est pas adoptée.

M. de Luppé parle dans le même sens que M. Gastonde. Sa voix est faible et ne parvient que difficilement jusqu'à nous.

M. Arnaud. Citoyens, les rêves insensés de quelques utopistes peuvent-ils enlever à une question son caractère propre? La commission retire son premier projet, pour nous en présenter un second. Pourquoi? Parce que les circonstances ont changé, parce qu'une horrible circonstance est venue changer leur conviction.

M. Ledru-Rollin vous a dit hier que le christianisme était la négation du progrès et de la liberté. Oui, sans doute, dans la pensée de quelques hommes qui ne le connaissent point; et moi aussi, permettez-moi cette confiance, j'ai douté du christianisme, parce qu'il ne répondait pas aux aspirations libérales de mon cœur; mais j'ai soulevé le voile, et alors la lumière m'a inondé.

Alors, j'ai vu que le christianisme, au lieu d'être la négation du progrès et de la liberté, était le progrès et la liberté même.

Je constate un fait incontestable. La propriété est une nécessité sociale. C'est la première garantie, si ce n'est pas la seule, de la liberté.

Je ne dis pas comme M. de Lamartine, que c'est un principe; non, je ne comprends pas les principes ainsi. Non, elle existe dans l'homme à titre de fait et d'instinct. Elle est indispensable, car l'homme n'est jamais sûr de trouver dans sa misère une main secourable.

Le travail est une autre nécessité sociale. C'est le travail qui féconde la terre et qui fait la richesse.

Un troisième fait également vrai, c'est que la terre est attachée au travail.

Or, il est impossible de supposer que ces trois faits aient été mis dans le monde pour s'entrechoquer et se combattre.

Supposez la propriété sans le travail, et elle reste stérile; supposez le travail sans la propriété, et le travailleur n'est pas libre.

Certains hommes avaient bien voulu se procurer la propriété sans le travail. Ils s'étaient emparés du sol et avaient fait retomber le travail sur le reste de la société.

Mais, quoique l'homme eût perdu sa liberté entre les mains des autres hommes, au moins l'esclave vivait de son travail; voilà pourquoi la société payenne n'avait pas eu besoin de consacrer le droit au travail.

Maintenant, posez le maître d'un côté et l'esclave de l'autre; est-ce à dire que tout lien a cessé entre eux? Est-ce à dire que l'un va rester libre sur le sol, mais sans instrument de travail? l'autre, propriétaire, mais dans l'impuissance de travailler seul? Non, messieurs, le christianisme a voulu, précisément parce qu'il voulait faire des hommes une famille de frères, une société, que le propriétaire et le travailleur fussent indispensables l'un à l'autre.

Eh bien! cet homme qui travaillera le champ, est-ce qu'il travaillera pour lui seul ou pour sa famille; est-ce qu'il accomplira pas une œuvre sociale, est-ce qu'il ne travaillera pas pour toute la société?

Par conséquent, la société est intéressée tout entière à lui garantir le travail, et à venir à son secours.

La fraternité à elle seule nous en ferait un devoir.

Citoyens, je voulais lire à l'appui de ces idées quelques passages des pères de l'Eglise; mais, je vous ferais injure, vous connaissez tous ces passages. (Rires, dénégations.)

L'orateur conclut de tout ce qu'il vient de dire que le droit au travail n'est pas la négation de la propriété, mais qu'il en est, au contraire, la consécration.

La est la vérité; elle n'est point dans les théories qui veulent imposer à l'Etat l'obligation de rendre heureux tous ses enfants.

Elle n'est pas non plus dans la doctrine qui veut que les hommes souffrent sur cette terre et ne cherchent le bonheur que dans le ciel.

Je sépare par un abîme ceux qui considèrent comme le progrès l'intervention de plus en plus étendue de l'Etat dans les relations industrielles, et ceux qui veulent que l'Etat laisse tout faire sans s'en occuper.

C'est l'association libre et volontaire qui seul peut organiser le travail sans le contraindre, et la religion seule peut nous inspirer les idées de devoir nécessaires à cette fin. On commence à voir que le sentiment religieux est le seul remède, le seul frein aux divagations théoriques qui entraînent la société vers sa ruine.

On dit: poser le principe du droit au travail, c'est poser le principe de l'insurrection, c'est faire appel à la révolte; car par cela seul que vous aurez posé un droit imprescriptible, si ce droit ne reçoit pas sa complète satisfaction il faudra bien qu'il recoure à l'insurrection, n'ayant point d'action contre l'Etat.

Cette difficulté s'est déjà présentée dans cette discussion à l'occasion des droits antérieurs et supérieurs que la commission persistait à reconnaître. Comme vous l'a fort bien dit M. Dupin, il ne faut pas conclure de ce que vous aurez proclamé les droits supérieurs qu'on puisse en réclamer l'exercice au péril de l'Etat; car l'Etat n'est jamais censé obligé de faire l'impossible, et il ne doit pas craindre de reconnaître un droit par cette raison spécieuse qu'il doit le satisfaire complètement, et au-delà des limites du possible.

Croyez-vous le peuple assez déraisonnable pour supposer qu'une assemblée nationale, quelque intelligente qu'on la suppose, puisse poser une œuvre parfaite et inattaquable d'aucun côté? Non; mais il vous saura gré de la reconnaissance que vous aurez faite du droit au travail; il ne vous demandera pas une solution immédiate, il sera patient, et il aura confiance.

Il n'y a pas un seul homme ici qui ne soit d'accord que l'Etat doit faire tous ses efforts pour procurer du travail aux valides, et l'assistance aux nécessiteux. Ne craignez donc pas de le proclamer, et l'on ne vous demandera pas de faire ce qui ne se peut pas.

Les uns veulent poser le droit, les autres ne veulent accorder que le devoir; voilà toute la différence. Eh bien! mettez le devoir, et pour mon compte, je ne vous en demande pas davantage; car selon moi, le devoir entraîne le droit.

La parole est à M. Thiers. (Oh! oh! chacun court à sa place. Silence! silence!)

**M. Thiers.** Citoyens représentants, je viens user à mon tour du droit dont vous usez tous, de contribuer à la Constitution qui doit faire le bonheur du pays. Mes amis et moi, nous y attachons une grande importance. Nous n'avons pas désiré, nous n'avons pas fait la république (rumeurs), nous l'acceptons... (Interruption)

Nous l'acceptons loyalement, sincèrement; pour tout homme de bon sens, pour tout honnête homme, le gouvernement légal du pays est digne de tous ses respects. Nous n'avons jamais conspiré, nous ne conspirerons jamais.

Nous n'avons ni flâté, ni trahi la royauté, nous ne trahirons ni ne flatterons la république. (Très-bien!)

La forme sous laquelle nous cherchions le bonheur du pays est brisée, nous le chercherons également sous la nouvelle forme. (Très-bien!)

Maintenant il s'agit d'une des questions les plus graves pour l'avenir de la république; il s'agit de l'article le plus important de la Constitution, nous vous demandons de vous dire la vérité tout entière; jamais vous n'aurez eu plus besoin de l'entendre.

S'il ne s'agissait que d'une question d'économie politique, je ne prendrais pas la parole; je respecte cette science comme honnête, comme sincère, comme n'ayant jamais cherché à tromper le peuple. Mais je ne suis ni professeur, ni adepte de cette science.

Mais il s'agit d'une question sociale, et vous savez quelle immense gravité la question sociale a acquise au milieu des événements qui ont bouleversé le monde.

On dit: le peuple souffre. Oui, il faudrait être bien barbare pour ne pas le reconnaître; mais, si le peuple souffre, qu'avez-vous trouvé pour lui?

Vous accusez les anciens hommes politiques de n'avoir pas trouvé la solution; mais je vous demande à mon tour quels sont vos moyens?

Je vous adresserai sans cesse cette question: vos moyens! vos moyens!

Rien de plus dangereux, quand le peuple souffre, que de lui dire que des hommes ont entre les mains le moyen de le soulager, et ne veulent pas le donner. (Très-bien!)

Je viens vous exposer les principes de la vieille société, et je les mettrai en parallèle avec ceux de la société nouvelle.

Je ne parle pas de la société aristocratique, mais de la société de tous les temps, de la société sociale.

Sur quoi a-t-elle toujours existé? sur la propriété, sur la liberté, sur la concurrence.

Quel est le principe de la propriété? Suivant moi, c'est le travail. L'homme sans le travail est le plus misérable des êtres; la nature et la société lui ont dit: Travaille, et tu conserveras le prix de ton travail.

Mais en lui disant cela, elle lui a donné un stimulant puissant: enfin elle lui dit: Travaille, et le produit de ton travail sera pour toi et tes enfants! et alors il travaille avec un ardeur infinie. (Très bien!)

Par la propriété personnelle, le stimulant est puissant, par la propriété héréditaire, le stimulant est infini.

La société a fait cela pour tout le monde, sans exception. On cherche si la propriété est humaine, si elle est divine. Eh! messieurs, chacun l'entendra comme il voudra; mais ce qui est certain, c'est que le droit de propriété est partout dans l'état civilisé, dans l'état sauvage; il est enfin dans la nature.

Observez toutes les sociétés; M. Lamartine vous le disait: la prospérité de chaque pays est proportionnée au respect que la propriété y obtient. Parcourez le moyen âge, qu'y trouvez-vous? la même chose; par exemple la terre négligée, parce qu'elle est la plus exposée au despotisme; le commerce plus riche, parce qu'il peut s'y soustraire. L'usure prend

naissance; mais que la liberté vienne, la terre reprend son prix, l'intérêt baisse.

Le second principe, sur lequel s'appuyait l'ancienne société, c'était la liberté, non pas la liberté politique, mais la liberté sociale. Travaille, disait la société à l'homme, travaille à tes risques et périls, tu es libre. Tu seras riche ou pauvre, heureux ou malheureux. Et la société marche.

Oui, il y a des hommes riches et heureux, parce qu'il auront été mieux doués par le Créateur, plus habiles, plus pudents, le spectacle du monde qui vous émeut, qui vous agite c'est la liberté.

Une voix: Et les princes.

**M. Thiers.** — Parcourez les œuvres du grand Frédéric, et vous verrez ce que sont les princes.

Le troisième principe, c'est à dire l'émulation.

Regarde, dit la société à l'homme; observe, tâche de faire mieux, les acheteurs viendront à toi.

Depuis cinquante ans, nous avons vu des merveilles de cette émulation. Nous avons vu, dans notre enfance, le coton arriver de l'Inde filé comme par la main des fées; eh bien! aujourd'hui nous renvoyons à l'Inde même son coton tissé encore plus parfaitement.

Eh bien! savez-vous ce qui est arrivé de l'ouvrier? il a eu les bénéfices de cette concurrence, il est plus payé, je le prouverai, et à côté de cela, comme consommateur, il a profité des bénéfices extraordinaires de cette concurrence, car en même temps il dépense moins.

Je voudrais qu'on commençât une grande enquête sur cette question et vous verriez combien de désolants mensonges seraient révévés. (Très-bien.)

L'ouvrier des champs, aux portes de Paris, avant 1789, gagnait 20 à 24 sous, en 1814, 30, aujourd'hui 40. (Rumeurs.) Laissez-moi exposer des faits, songez que la question que nous traitons ici est la plus grave qu'il y ait au monde, permettez-moi d'apporter des faits, nous généraliserons après.

Le tisserand qui gagnait trente sous, en gagne 40. (Nouvelle interruption! silence! écoutez!)

Croyez-vous donc... voulez-vous la vérité! oui ou non!

Voix à droite: La misère.

**M. Thiers.** La misère, je ne la nie pas; mais avec vos cris de désespoir, vous l'augmentez, si vous ne la créez.

Je dis et j'affirme ces faits. Le fileur qui en gagnait 40, en gagne 50. Quant à la métallurgie, vous seriez étonné, si vous faisiez une enquête; grâce au perfectionnement des machines, les prix ont doublé, triplé; un ajusteur gagnait 3 fr., il en gagne 6, 7, 8.

Comparons maintenant les prix de consommation.

Quant à la nourriture, elle a subi peu de changements. Le pain et les salaisons n'ont presque pas changé.

Les tissus se vendent à 80 p. 100 meilleur marché. Il n'y a guère que le loyer qui ait augmenté. Un loyer de 90 fr. en vaut aujourd'hui 120, relativement à l'affluence des populations vers les villes.

Je ne conteste pas les moyens qui consisteraient à céder les terrains de l'Etat pour construire des maisons d'ouvriers, c'est un moyen pratique. (Interruption à l'extrême droite.)

J'entends un interrupteur, je ne sais pas lequel...

**M. Flocon** se lève et se croise les bras. (A l'ordre! à l'ordre! — Interruption prolongée.)

**M. Thiers.** On m'a appelé royaliste. Je ne suis pas nouveau à cette colère des partis; je les ai essayés il n'y a pas longtemps encore, je les ai bravés, je les braverai encore en faisant mon devoir. Je suis fâché que celui qui m'interrompt, n'ait pas eu l'honneur d'appartenir aux anciennes assemblées. Lorsqu'un homme du parti auquel il appartenait interrompait, si la majorité avait fait entendre le mot de républicain, nous aurions fait taire cette majorité. (Très-bien!)

**M. Flocon.** Je demande la parole pour un fait personnel.

**M. Thiers.** Nous faisons respecter le droit, de tout le monde. (Nouvelle interruption) Nous vous faisons écouter, et vous, qui nous avez donné la République, apparemment pour que nous fussions plus libres, vous cherchez à nous intimider avec des qualifications d'anciens partis! Quand vous faites cela, je dis que vous êtes un parti sans justice! (Rumeur, interruption)

Je disais, avant ces interruptions, que le troisième principe était la concurrence industrielle.

Entre les ouvriers et les entrepreneurs, quels sont ceux dont la position est la meilleure? Les ouvriers. Les entrepreneurs ont perdu plus qu'ils n'ont gagné.

La France, en 1815, produisit 35 millions de coton ouvrés; en 1845, elle en ouvrait 70 millions. Les 35 millions avaient coûté 650 millions; les 70 millions ne lui ont pas coûté davantage.

Tandis que pour la même somme on avait le double de produits, le salaire de l'ouvrier montait d'un cinquième.

Chez les Romains, l'intérêt était à 40 p. 100; aujourd'hui il est à 4 ou 5. Et vous dites que le capital se refuse de plus en plus au travail!

Le discours de M. Thiers s'est prolongé jusqu'à 4 heures et demie.

La séance était suspendue au départ du courrier.

#### NOUVELLES LOCALES.

##### De la caisse d'épargne.

Malgré l'avis publié dans les journaux, d'assez nombreux déposants de la caisse d'épargne se sont présentés hier pour faire leur demande de conversion, et ont paru se retirer fort mécontents du retard qu'ils avaient à subir. Ce mécontentement qui est très-naturel, n'a pu au moins porter sur le service même de notre caisse, puisqu'on a pu se convaincre que le retard provenait exclusivement du Trésor qui, à cette date, n'avait pas envoyé à Lyon les bordereaux et les coupons de rente dont la remise aurait dû avoir lieu les 3 et 4 septembre.

Nous devons profiter de cette occasion pour tâcher de faire comprendre avec les notes que nous avons recueillies les causes qui peuvent s'opposer à ce que la marche du service de conversion en rente soit aussi rapide qu'elle semblerait pouvoir l'être.

Les demandes de conversion reçues chaque mercredi doivent être envoyées le samedi suivant, à la Recette gé-

nérale du Rhône, et la préparation matérielle de ce travail entraîne de nombreux détails; ainsi, il faut 1° régler les comptes courants valeur au sept juillet, en passer écriture sur le compte des déposants et sur leurs livrets; 2° remplir les quittances et inscriptions de rentes et celles des appoints payables en numéraire; 3° établir les bordereaux à envoyer en triple expédition. Ces bordereaux sont compliqués, puisqu'ils doivent comprendre avec les numéros des livrets, les noms, prénoms et qualités des titulaires; le montant des livrets; le montant détaillé des sommes de rente; les appoints remboursables en argent ou à laisser en compte nouveau, selon la volonté des déposants. Enfin la balance des diverses colonnes pour arrêter les bordereaux.

On comprend que ces diverses opérations entraînent d'autant plus de temps qu'elles doivent être faites avec beaucoup d'exactitude, et pour la plupart d'entr'elles ne peuvent être faites que par les personnes habituées au travail de la caisse. Il paraît d'autre part que la recette générale aurait déclaré ne pouvoir créer hebdomadairement plus de 500 coupons de rente. Nous croyons aussi qu'il faut compter au nombre des causes de lenteur dans l'expédition de ces affaires la nécessité de détacher les coupons d'un registre à souche sur lequel ne peuvent évidemment opérer plusieurs personnes à la fois.

Sans contester la réalité de toutes ces causes matérielles de retard, sans douter surtout du bon vouloir personnel des administrateurs et fonctionnaires de notre caisse, nous insisterons sérieusement pour qu'on s'ingénie à trouver des moyens de simplifier le service de manière à lui imprimer toute l'activité possible et à éviter des plaintes trop légitimes.

— M. Ovide de Valgorge, dont nos lecteurs ont pu apprécier les travaux littéraires, a été élu à l'unanimité par le canton de Valgorge, membre du conseil général du département de l'Ardeche. Il a obtenu 2702 voix sur 2717 votants.

— Les journaux italiens, et tout récemment le *Courrier de Marseille*, l'*Ere nouvelle* et le *Siècle* de Paris, ont parlé des travaux littéraires de M. Ferrary Rodigino. Les éloges unanimes qui ont appelé sur ce nom l'attention du monde savant, sont une preuve acquise, que la patrie de l'homme de cœur et de talent est partout où il y a des hommes amis des lumières.

Nous apprenons que M. Ferrary Rodigino est arrivé à Lyon avec un drame intitulé: *l'Italie et Pie IX*, tragédie historique et nationale. Cet ouvrage présente l'Italie avant l'avènement du saint Pontife; l'Italie sous la tiare actuelle; enfin l'Italie des temps futurs. C'est le passé, le présent et l'avenir.

Le produit de cet ouvrage est destiné aux armées italiennes qui combattent pour l'indépendance nationale.

— Beaucoup d'électeurs se plaignent de n'avoir pas encore reçu leurs cartes pour dimanche prochain; quelques-uns même affirment que celles des électeurs qui présumés disposés pour le club central ont seuls reçu la leur.

Nous sommes convaincus que cette dernière allégation est erronée et que toutes les cartes, sans exception ne tarderont pas à être remises à leur adresse.

Au surplus, c'est aux citoyens eux-mêmes à réclamer dès à présent leurs cartes à l'Hôtel-de-Ville.

— Hier, dans l'après-midi, une femme a été écrasée par une voiture qui a passé sur son corps, à l'angle de la rue de la Préfecture et du quai de la République.

— Hier, vers neuf heures du soir un individu a été arrêté sur le quai de la République, en flagrant délit de vol.

— Les élections municipales de la deuxième section de la Guillotière qui avaient été annulées, ont eu lieu de nouveau hier et les conseillers élus sont les citoyens Gros (Pierre), Gauthier, Clair (Claude) et Chauvaut, tous quatre candidats de la démocratie. A dimanche le grand coup! Tout ce qui a eu lieu jusqu'ici n'est qu'un essai. L'élection du 17 sera plus significative.

#### M<sup>me</sup> JEUNET, sage-femme juré,

Rue Saint-Georges, 88. Maison de la Fontaine des Trois-Corons.

Elle offre aux dames enceintes des chambres à leur disposition la jouissance d'un jardin garni de fleurs et de fruits. L'air pur, une vue superbe. Les pensionnaires qui voudront bien honorer de leur confiance seront traitées à des prix très-modérés. Elle assure aux malades un parfait rétablissement, et un médecin donne des consultations si leur position le réclame. Elle fait des accouchements en ville et donne des consultations gratuites de 1 heure à 3 heures.

L'on trouve à la même adresse la Fabrique de Poupées.

Extraits des Journaux Français et Etrangers.

LYON. — IMPR. DE JUMOULIN ET RONET.

Rue St-Jacques, 11.